



## Testament / Donation Immobilière

Par **Nico3030**, le **09/07/2013** à **16:20**

Bonjour

Je vis actuellement en couple.

Propriétaire de ma maison, dont le crédit est déjà remboursé, je souhaiterais que la personne avec qui je vis devienne propriétaire de ce logement "s'il devait m'arriver quelque chose", sans que ma famille ne puisse intervenir...

Peux-on rédiger un acte notarié dans ce sens, ou le mariage est-il la seule solution?

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **09/07/2013** à **17:52**

bjr,

étant en concubinage, vous pouvez faire un testament en lui léguant votre bien (si vous n'avez pas d'enfant) mais les frais seront importants car juridiquement un concubin est un étranger.

le pacs avec un testament léguant à votre partenaire la maison est une bonne solution car le partenaire de pacs est exonéré des frais de succession.

en outre un pacs se défait facilement et un testament se refait facilement car nul ne peut prédire comment va évoluer votre relation.

cdt